

LA GAZETTE DE CORSEUL

Magazine municipal

Juin 2023 - Édition n° 86



Retrouvez toutes les informations
sur www.corseul.fr

SOMMAIRE



Diagnostic archéologique pour
le projet de Pumtrack

P 3 - Édito du Maire

P 4 - Zoom sur les manifestations

P 5 - Actualités

P 8 - Le Conseil en bref

P 11 - Vie municipale

P 13 - Informations diverses

P 14 - Vie associative et culturelle

Mairie : 02 96 27 90 17

Ouverture du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
samedi de 9h à 12h

Permanences du Maire :
Lundi et jeudi de 10h30 à 12h
sans rendez-vous

Plus d'informations sur www.corseul.fr

Responsable de la publication : Alain JAN
Rédaction et conception : Mairie de Corseul
Impression : Imprimerie de l'Horloge
Tirage : 1100 exemplaires

Crédit photos : Vanessa Gaboriau, Morgane Hotz,
Dominique Amelot, Pascal Bouillon, ALFEP, Dinan
Agglomération, commission communication



Madame, Monsieur,

L'été approche, les beaux jours reviennent, cela fait du bien !

Espérons toutefois que l'épisode sécheresse que nous avons connu l'an passé ne se renouvelle pas et qu'à nouveau, nous soyons confrontés à une pénurie d'eau. En effet, les nappes phréatiques n'ont pas, à ce jour, atteint leur plus haut niveau. J'encourage donc tous ceux qui le peuvent à se doter de récupérateurs d'eau de pluie.

Pensez aussi, au paillage des parterres qui permet de garder l'humidité des sols en limitant l'évaporation. Ainsi, les arrosages sont moins fréquents, voire supprimés.

Il faut économiser l'eau du robinet. Avec le dérèglement climatique, on comprend que l'eau est un bien précieux qu'il ne faut pas gaspiller.

~ ~ ~ ~ ~

Comme chaque année avant la mi-avril, nous avons voté le budget de la commune et comme chaque année, nous avons décidé de ne pas modifier les taux d'imposition communaux.

Pour autant, les impôts vont augmenter du fait d'une augmentation des bases (+ 7,1 %) des valeurs locatives sur lesquelles nous n'avons aucun pouvoir de décision.

Notre situation financière est saine et de nombreux investissements sont programmés. Cependant, compte-tenu de l'inflation, il n'a pas été aisé d'estimer le montant des grosses opérations, dont la réalisation pourrait s'étaler sur plusieurs années. C'est le cas, notamment, de la viabilisation du « Quartier Silicia », lotissement de 42 lots et un lot de 6 logements HLM. L'appel d'offres est lancé. Nous y verrons plus clair dans quelques semaines.

Ce sera, sans doute le cas aussi, pour la transformation de l'ancienne école privée en espace culturel avec, au cœur du projet, une nouvelle bibliothèque.

Les autres projets :

* La mise en place du pumptrack (parcours de glisse universelle) a été retardée par l'obligation que nous avons de réaliser un diagnostic archéologique. Si tout va bien, la structure devrait être installée, au plus tard, pour la rentrée.

* Les travaux dans la maison d'accueil d'urgence démarreront dès que nous en serons devenus propriétaires. Il s'agit notamment, de pouvoir héberger en urgence des mamans ou des papas, qui, pour des faits de violences conjugales doivent, sur décision de justice, être éloignés, avec leurs enfants, du domicile familial.

Par ailleurs, une partie du jardin de cette propriété pourrait être utilisée pour un agrandissement de l'école, si cela s'avérait nécessaire.

* L'implantation d'un verger pédagogique, en lien étroit avec notre école, sera réalisée en automne. Chaque enfant devrait avoir « son arbre ».

À terme, la production du verger pourrait être servie au restaurant scolaire. Nous verrons aussi, si nous pouvons installer des ruches sur le site.

* Restructuration de l'aire de Sonnenbühl. L'arrêt du bus scolaire de Halouze va y être transféré afin de sécuriser la prise en charge des enfants, l'aire de covoiturage sera réaménagée pour la rendre plus attractive, des boxes à vélos y seront installés et la voie douce qui débouche sur la route de la Ville Deneu va être prolongée jusqu'à la RD 794. Un éclairage solaire sera mis en place.

Ce ne sont là que les projets les plus importants. Bien d'autres actions et réalisations seront engagées et verront le jour au cours de l'année.

Ainsi, malgré un contexte économique compliqué, une inflation conséquente dont l'évolution dépend en partie du contexte international et notamment, de la guerre en Ukraine, et grâce à une bonne santé financière de la commune, nous avançons.

Je vous souhaite une belle saison estivale.

Le Maire,
Alain JAN



ZOOM SUR LES MANIFESTATIONS



Concert de jazz à l'église

Pour ce premier vendredi 13 de l'année, l'église Saint-Pierre accueillait l'artiste Jaz Delorean dans le cadre de la saison culturelle programmée par Dinan Agglomération. Ce jeune artiste à la voix rocailleuse qui surfe sur plusieurs répertoires : rock-jazz, fanfare, ambiance foraine a enchanté le public présent dans une église qui avait revêtu ses habits de lumière.

Les Amis du Relais

Le dimanche 5 février, les Rose' and Guys étaient les invités de l'association Les Amis du Relais. Le groupe coriosolite a proposé, au public venu très nombreux, un large extrait de son répertoire, issu de la chanson française et des standards folk et blues.

Marie-France HERCOUËT, présidente de l'association s'est félicitée de la réussite de cet après-midi très convivial.



Chasse à l'œuf

L'APE a organisé sa première chasse aux œufs le dimanche 9 avril sur le site archéologique de Monterfil pour le plaisir des enfants.



Un vif succès pour le vide-greniers

Dimanche 14 mai, le vide-greniers de l'Association des Parents d'Élèves de l'école publique s'est déroulé dans et autour du hall des sports. Cette manifestation a connu une très bonne fréquentation grâce à la mobilisation des parents, bénévoles, familles et amis de l'école.



Rando VTT et pédestre

Le dimanche 14 mai se disputait la 11^{ème} édition de la « Coriosolite ». Les organisateurs ne cachent pas leur satisfaction devant le nombre d'inscriptions : 110 pour la randonnée pédestre et 320 Vétélistes.



Après des semaines de nettoyage des chemins, les bénévoles et les membres de l'association ont pu apprécier la concrétisation de leurs efforts.

Cette randonnée qui conjugue esprit sportif et festif gagne en notoriété sur le territoire.



Moto Cross National

L'Amicale Motocycliste Curiosolite (AMC) a organisé sur le circuit du « Val de Gravel » son motocross national. Depuis le mois de mars, les bénévoles se sont remis à l'œuvre chaque samedi afin de préparer au mieux le terrain.

Au programme du dimanche 4 juin 2023, le championnat de Bretagne 125cc et vétérans ainsi que les Trophées CMB et Hyper U.

Une belle journée sportive. À l'avenir, les personnes désirant encore s'impliquer pour cette manifestation seront toujours les bienvenues !



Commémoration du 8 Mai

Le Maire, Alain JAN a présidé, le lundi 8 mai à 11h30, la cérémonie du 76^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 Mai 1945 en présence de représentants des associations, d'anciens combattants, d'enseignantes et de coriosolites. Après avoir lu le message de M. Sébastien LECORNU, Ministre des Armées et de Mme Patricia MIRALLES, secrétaire aux Anciens Combattants et à la Mémoire, il a procédé au dépôt de gerbe, accompagné par une enfant de l'école. À noter que cette année, les couleurs ont été hissées par Morgane HOTZ, en Service National Universel (SNU) au sein de la collectivité.



Les Traîne-buissons, une association en devenir



Riche d'un fabuleux patrimoine historique et archéologique, le territoire communal est également pourvu d'un patrimoine naturel foisonnant qui ne demande qu'à se révéler.

Le collectif des Traîne-buissons souhaite mettre en exergue les trésors insoupçonnés du territoire, les partager avec le plus grand nombre et accompagner les habitants dans cette recherche afin qu'ils s'approprient les connaissances et deviennent acteurs de la préservation du bien commun. Chaque espace de nature, aussi petit soit-il, constitue un maillon indispensable de la continuité écologique qui permet aux espèces de se déplacer sur le territoire.

Dans cette dynamique, un inventaire et comptage des nids d'hirondelles sera organisé le 14 juillet prochain dans quelques villages de la commune. Cette prospection n'est pas limitative et tous les habitants du territoire municipal sont invités à signaler la présence de nids.

L'information aux enfants est également proposée. Que ce soit par la réalisation d'activités ponctuelles ou par la possibilité d'interventions dans les écoles ou au centre de loisirs.

La création d'un hôtel à insectes témoigne de cette démarche. Une vingtaine de personnes dont près de la moitié d'enfants, a élaboré l'édifice qui trône aujourd'hui en surplomb de l'étang de Gravel. Au cours de cet atelier, les participants ont pu appréhender quelques informations sur les mœurs de ces auxiliaires du jardin qui devraient trouver refuge dans les multiples loges mises en place par les enfants.

Dans la continuité des activités déjà réalisées (*identification des arbres en hiver, découverte des oiseaux du bocage, rencontre avec les papillons du printemps*), il est prévu pour les mois qui viennent, divers événements dont un **pique-nique le 23 juin**, suivi d'une recherche des vers luisants, une **animation sur le thème des chauves-souris, le 26 août**, la constitution d'un herbier, l'identification des champignons, la construction de nichoirs pour les oiseaux, etc. Toutes suggestions nouvelles sont les bienvenues.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez joindre ou rejoindre le groupe au 06 72 67 52 20 ou par mail à l'adresse suivante :

traîne-buissons@orange.fr.



Gérer vos déchets verts grâce au compost

Les déchets verts (biodéchets) et la loi

À partir du **1^{er} janvier 2024**, tous les particuliers devront « disposer d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets » (Article L.541-1-1 du Code de l'Environnement (legifrance.gouv.fr, ecologie.gouv.fr/biodechets)). Cela signifie que les **déchetteries ne prendront plus les déchets verts**. Chacun devra donc « s'équiper » individuellement, si les communes ne sont pas en mesure de gérer ces tonnes de déchets. Pour ceux qui opteraient pour un **dépôt sauvage**, ils encourent un risque de **135 € d'amende** (Article L.541-46 du Code de l'Environnement). Le tassement des déchets verts sans oxygène provoque une fermentation créant des émissions de méthane dans l'atmosphère et contribue ainsi au **réchauffement climatique**.

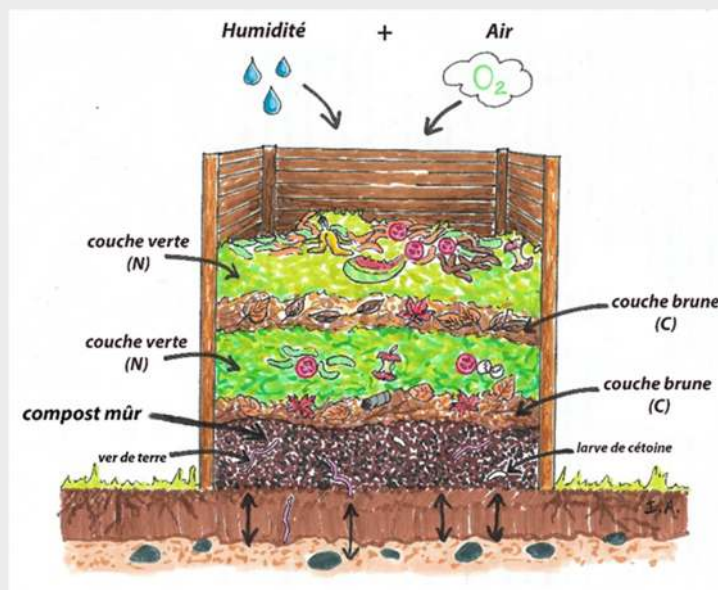
Transformer les déchets verts en or noir !

Mais à chaque problème, sa solution. Il suffit de regarder ce qui se pratique autour de nous. En effet, les allemands, les suisses, les belges et bien d'autres font de la **valorisation organique** depuis **plus de 10 ans** (haies sèches, paillage, compost...). Prenons l'exemple du compost qui permet de transformer les déchets verts en or noir.

Le compost : une recette facile !

La recette d'un bon compost est simple : en tas ou en bac, on alterne des couches que l'on mélange (**voir schéma**). Pour faire la **couche verte**, on utilise les déchets de tonte, de taille (jeunes branches et feuillages verts) et les épluchures de fruits et légumes (tous types même les **agrumes sauf s'ils sont traités après récolte**). Le « vert » libère de **l'eau et de l'azote (N)**. Concernant la **couche brune**, on met les feuilles d'automne, des branchages et des cartons (rouleau de papier toilette, de sopalin et tous cartons non collés ou imprimés). La couche brune apporte du **carbone (C)**. La couche verte doit être plus épaisse que la couche brune (environ 3 fois plus), ce qui permet d'avoir un **bon rapport carbone/azote (C/N)**. Le reste n'est qu'une question de chimie et se fait pratiquement tout seul. Seul un brassage à la fourche bêche ou au pic aérateur, de temps en temps, apporte une bonne aération.

Cela évite de produire du méthane et favorise le processus de transformation. En devenant de la **matière organique** ou de l'**humus**, le tas diminue de volume, ce qui permet de recharger en couches vertes et brunes au fur et à mesure. Les bactéries, les champignons et les insectes s'occuperont du reste en digérant, en brassant et en aérant le tout. Votre compost est prêt lorsqu'il est noir et grumeleux. Ainsi, la récolte peut se faire au bout de 6 mois.



Les avantages

Premièrement, le bac à compost vous **libère de vos déchets verts sans transport à la déchetterie**. Deuxièmement, l'humus obtenu, mélangé à la terre du jardin, est **plus riche en minéraux et en oligo-éléments que le terreau**. Vos plantes potagères et vos fleurs vous le rendront. Troisièmement, il est **gratuit** ! Quatrièmement, il **enrichit durablement le sol et lutte contre le réchauffement climatique**. En effet, la matière organique rend le sol vivant. Il abrite ainsi toute une faune qui respire et consomme du CO₂ ! Le rôle de la forêt dans le recyclage des gaz à effet de serre est connu depuis longtemps, celui des océans moins, et celui du sol, pas du tout !

Idée reçue : « le compost, ça pue »

Un compost bien fait ne sent pas mauvais. Sinon, c'est qu'il est mal fait. Rajoutez du brun et brassez ! Le secret de la réussite, c'est l'équilibre des couches brunes et vertes et une bonne aération, comme expliqué plus haut. Enfin, ne déposez jamais de déchets de fromage, de poisson et de viande.

Luttons contre le frelon asiatique

DINAN
AGGLOMÉRATION

DINAN AGGLOMÉRATION ET LA COMMUNE DE CORSEUL VOUS ACCOMPAGNENT DANS LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE.

Le frelon asiatique sort de son hibernation. Dans notre région, depuis quelques années, nous connaissons une dynamique croissante de développement du frelon asiatique « *Vespa Velutina* », le frelon à pattes jaunes, prédateur d'abeilles.

Depuis quelques semaines, les fondatrices, individus femelles créant les nouvelles colonies, sont sorties de leur hibernation pour occuper un nid primaire, pas plus gros qu'un melon, qui est systématiquement positionné sous abri car vulnérable aux intempéries. Il se trouve généralement sous la charpente bois d'un hangar ou d'un cabanon de jardin, dans le coffre d'un volet roulant, sous des chaises de jardin empilées. Pour l'été, la colonie part édifier un autre nid aux dimensions nettement plus impressionnantes, parfois à la cime d'un arbre, mais très régulièrement à moins de

4 mètres de hauteur, présentant un danger immédiat de piqûres multiples pour la personne passant à proximité. Ce nid secondaire peut contenir plusieurs milliers d'individus. Nous vous déconseillons donc de supprimer les nids par vous-même. Il faut éliminer tous les nids.

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le en mairie ou au service de Dinan Agglomération. Une entreprise spécialisée interviendra en moins de 48h. Un produit insecticide sera injecté à l'intérieur du nid pour détruire ouvrières et reine.

Dinan Agglomération prendra à sa charge 50% des frais engagés et votre commune les 50% restants.

Vous pouvez prendre contact avec la mairie au 02 96 27 90 17 ou avec Mme Alexandra LECONTE, en charge des espèces invasives à Dinan Agglomération, au 06 64 64 32 71.



Datura stramoine : Une invasive toxique à prendre au sérieux !

Crédits photos : FREDON Bretagne Peut-être avez-vous déjà entendu parler du Datura stramoine ? Il est traqué sur le secteur Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude depuis 5 ans. Cette plante annuelle pousse de mai à décembre en zones de cultures, dans les potagers et massifs, dans les habitats perturbés (remblais, ...). Chaque partie de la plante est toxique. Invasive, elle peut contaminer les produits de l'alimentation humaine (blé noir, haricots verts, ...) et animale (maïs ensilage, sorgho, ...).

Une consommation à forte dose peut même s'avérer létale. Depuis 2018, CŒUR Émeraude, soutenue par l'Agence Régionale de la Santé Bretagne coordonne, avec les acteurs locaux, un programme de surveillance et de lutte active contre cette plante problématique pour la santé et pour l'économie locale.



Si vous identifiez cette plante sur le territoire Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude, n'intervenez pas et prenez contact avec : Béatrice ONEN / CŒUR Émeraude

b.onen@pnr-rance-emeraude.bzh

Crédits photos : FREDON Bretagne 06 09 15 38 10



Tonte et biodiversité

Dans un souci de respect de la biodiversité et d'économie, les services de la commune ont modifié le rythme de tonte des espaces verts. Effectivement, le maintien d'une végétation plus haute constitue un réservoir de faune et de flore. De plus, cela permet de réduire le temps des agents sur l'entretien, de diminuer la consommation en carburant et de limiter les rejets de CO₂. Un passage le long des propriétés et éventuellement, un cheminement selon les espaces sera maintenu régulièrement.

Séance du 15 février 2023

ÉLECTION D'UN SECOND CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Suite à la procédure initiée par la commune de Beaussais-sur-Mer visant d'une part, à se retirer de la Communauté de Communes de la Côte d'Émeraude et d'autre part, à adhérer à Dinan Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2023, le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération puis les communes la composant (dans les conditions de majorité qualifiées requises pour la création de l'EPCI) ont donné un avis favorable à cette adhésion.

Cette extension du périmètre de Dinan Agglomération implique une recomposition du Conseil Communautaire. Celle-ci a été fixée par arrêté préfectoral en date du 24 janvier 2023 de la manière suivante : 97 conseillers communautaires, dont un représentant supplémentaire pour la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un second conseiller communautaire.

Après vote et à l'unanimité, Mme LUCAS Eliane a été élue conseillère communautaire.

GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Dinan Agglomération exerce la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) en lieu et place de ses communes membres.

Pour permettre l'exercice de ladite compétence, la commune de Corseul met, en vertu de l'article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à disposition de plein droit de Dinan Agglomération les biens dont elle est propriétaire. Celle-ci est constatée par un PV contradictoire.

L'ensemble des biens mis à disposition est détaillé dans un procès-verbal de mise à disposition des biens.

Conformément aux articles L.1321-2 et L.5211-5-III du CGCT, Dinan Agglomération assume, sur les biens mis à disposition par la commune, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, hormis le droit d'aliéner.

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite Engagement et Proximité a permis la délégation de tout ou partie de ces trois compétences par une communauté d'agglomération à une ou plusieurs de ses communes membres qui en ferait la demande.

En cas de délégation, Dinan Agglomération reste

responsable de sa compétence, la GEPU en l'occurrence, mais celle-ci est exercée par la commune, au nom et pour le compte de Dinan Agglomération.

Une convention doit donc être conclue entre Dinan Agglomération et la commune délégataire.

Cette convention doit :

- Fixer la durée, limitée mais renouvelable, de la délégation, et ses modalités d'exécution ;
- Définir les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures, assortis d'indicateurs de suivi permettant leur évaluation, ainsi que les modalités de contrôle du délégant sur le délégataire ;
- Préciser les moyens humains et financiers pour l'exercice de la compétence déléguée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver le contenu du procès-verbal de mise à disposition de biens nécessaires à l'exercice de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" par la commune de Corseul au profit de Dinan Agglomération ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ;
- Solliciter de l'EPCI dénommé Dinan Agglomération, la délégation de compétence de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) concernant le territoire de la commune ;
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention de délégation des services transférés à Dinan Agglomération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tout document afférent à cette affaire ;
- Le Trésorier Principal et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente.

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Le Maire rappelle à l'assemblée que le montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) représente une recette communale dont le montant est actualisé chaque année.

En conséquence, le montant de la TLPE sera appliqué selon le barème en vigueur de l'exercice concerné.

PROJET D'ACHAT D'UNE HABITATION EN VUE D'UN ACCUEIL D'URGENCE

Le Maire rappelle à l'assemblée la volonté de la municipalité de créer un accueil d'urgence.

Il évoque la proposition d'achat d'une propriété permettant la création d'un logement d'accueil d'urgence et l'opportunité d'utiliser le terrain de cette propriété pour un éventuel agrandissement de l'école si besoin.

Maître Gwénola DELORME-DESCOTTES de l'étude « Les Notaires du Littoral » à Plancoët, informe la collectivité que certains des héritiers seraient disposés à accepter une proposition d'achat à hauteur de 112 000 € net vendeur. Il sera cependant nécessaire d'obtenir l'accord des 14 héritiers.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Donne son accord quant à l'achat de ladite propriété
- Dit qu'il accepte l'achat dudit bien au prix de 112 000 € net vendeur sous réserve que les 14 héritiers aient donné leur accord
- Approuve la destination dudit bien
- Autorise le Maire à faire toute démarche nécessaire et à signer tous documents relatifs à ce dossier

LOTISSEMENT QUARTIER SILICIA - LANCEMENT DES PROCÉDURES DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET DE TRAVAUX DE VIABILISATION

Dans le cadre de la création du lotissement « Quartier Silicia », le Maire informe l'assemblée qu'il convient désormais de lancer les procédures de consultation des entreprises et de travaux de viabilisation.

Il rappelle que l'Atelier du Marais, basé à Fougères (35), assure la maîtrise d'œuvre. Il précise que la commission « Aménagement du territoire, voirie, assainissement, proximité » va mener un travail sur les modalités d'attribution des lots.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à lancer les procédures de consultation des entreprises et de travaux de viabilisation
- À faire toute démarche nécessaire et à signer toutes pièces relatives à ce dossier
- À prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération

ÉTAT DES DÉLÉGATIONS - INFORMATIONS SUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RÉALISÉES

- Nouveau site Internet (acompte) 1 256.40 €
- Poteau incendie Tréguihé 4 328.29 €
- Poteau incendie La Ville au Comte 4 519.29 €

Séance du 12 avril 2023

TARIFS GARDERIE / RESTAURANT SCOLAIRE APPLICABLES EN SEPTEMBRE 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'application des tarifs de garderie et de restaurant scolaire suivants :

GARDERIE

TARIFS COMMUNE	MATIN	SOIR
Tarif régulier (au ¼ d'heure) *	0.37 €	0.47 €
Tarif occasionnel (au ¼ d'heure)**	0.42 €	0.53 €

TARIFS HORS COMMUNE	MATIN	SOIR
Tarif régulier (au ¼ d'heure)*	0.42 €	0.53 €
Tarif occasionnel (au ¼ d'heure)**	0.53 €	0.63 €

RESTAURANT SCOLAIRE

REPAS	COMMUNE	HORS COMMUNE
Tarif abonné	3,15 €	3,60 €
Tarif occasionnel	4,20 €	4,75 €



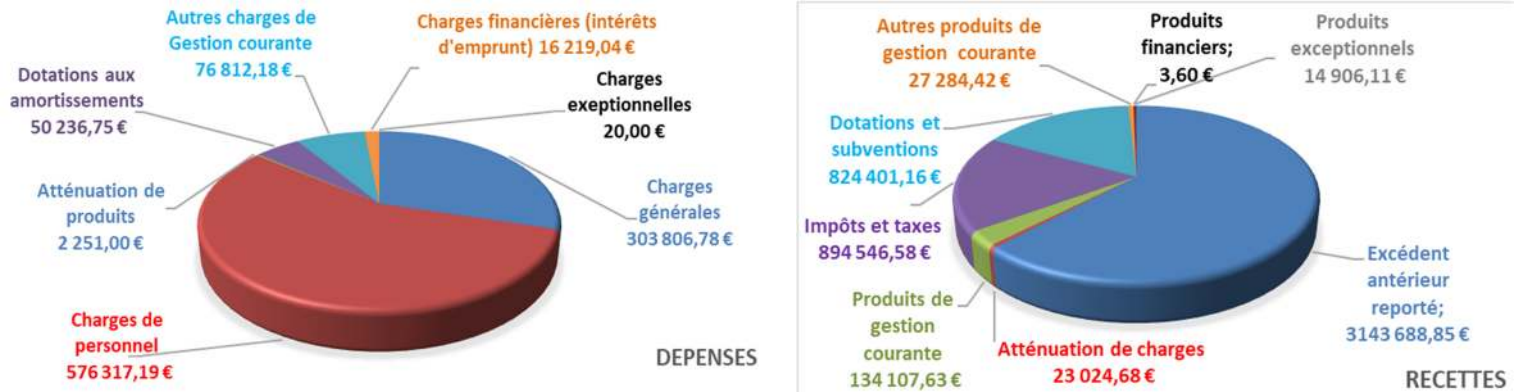
Retrouvez l'intégralité des délibérations du Conseil Municipal sur le site internet de la commune. Elles sont également consultables en Mairie.

LE CONSEIL EN BREF

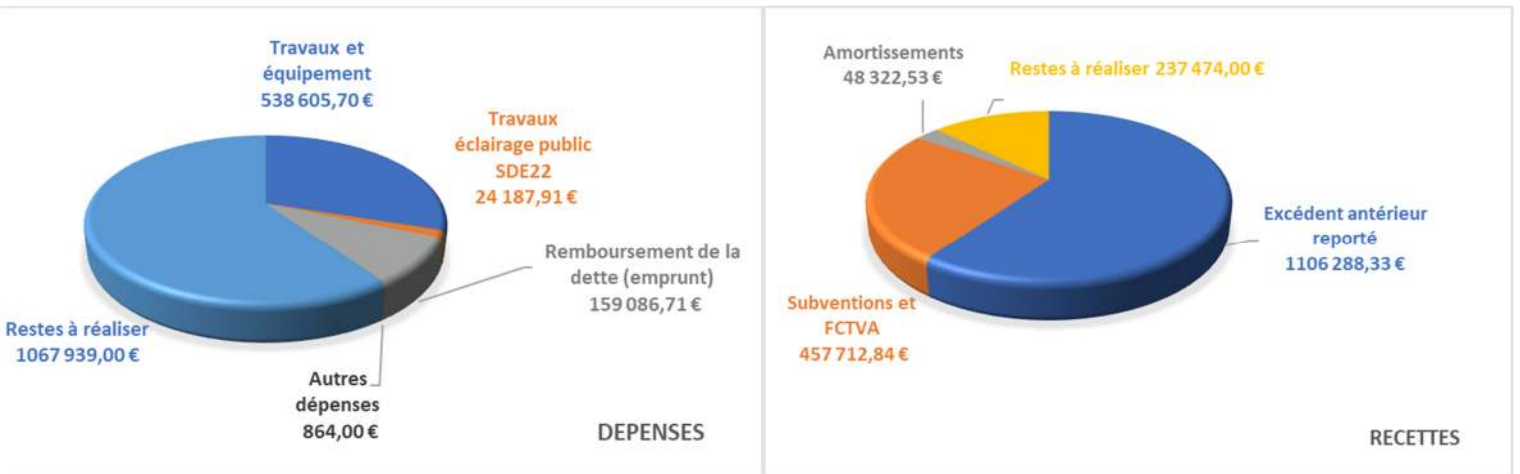
Les comptes administratifs 2022

Les comptes administratifs sont votés par le Conseil Municipal. Ils présentent les dépenses et les recettes exécutées et perçues lors de l'année écoulée. Ils doivent être en stricte concordance avec les comptes de gestion établis par la Trésorerie qui sont approuvés par le Conseil Municipal.

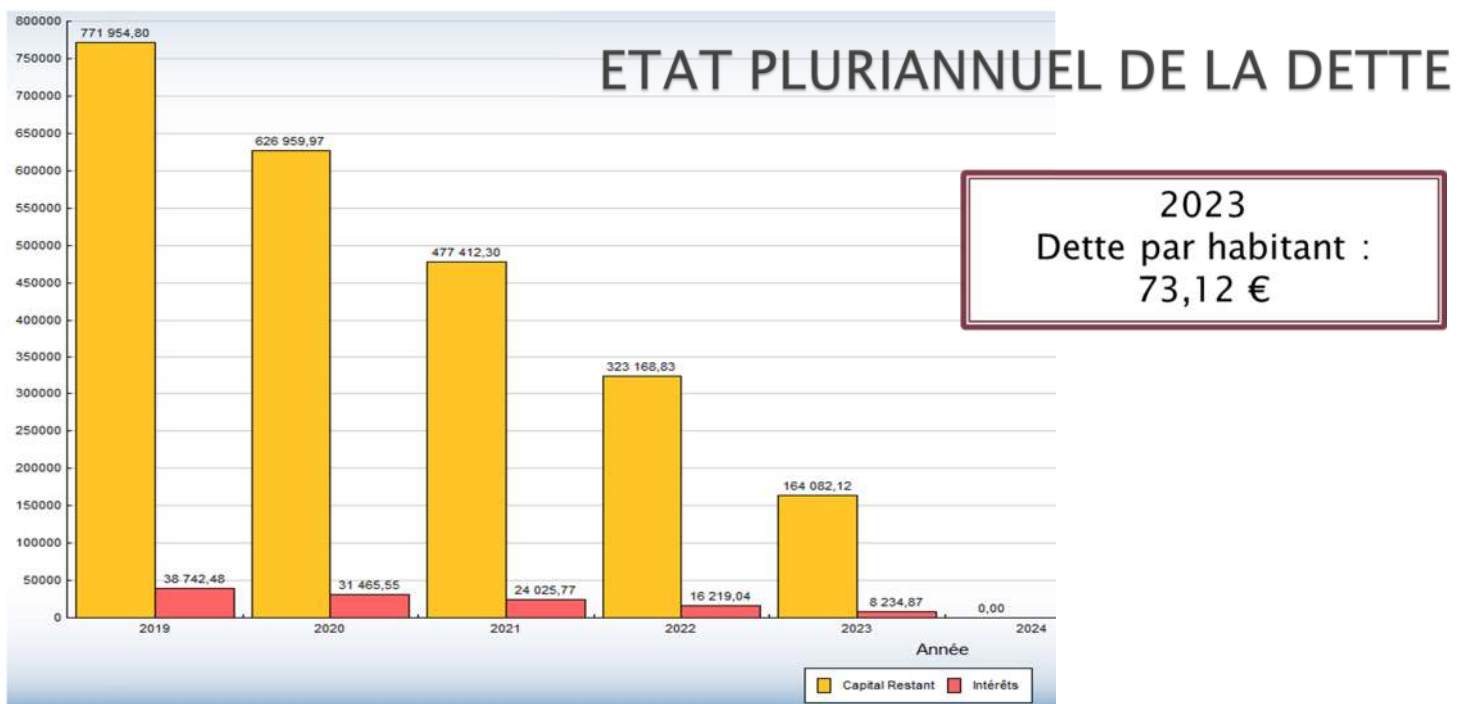
COMMUNE Section de fonctionnement Dépenses réelles : 1 025 662,94 € Recettes cumulées : 5 061 963,03 €



COMMUNE Section d'investissement Dépenses cumulées : 1 790 683,32 € Recettes cumulées : 1 849 797,70 €



Résultat de clôture cumulé 2022 : **4 095 414,47 €**



ÉTAT CIVIL



Naissances

3 janvier 2023 à RENNES, Briséis LASSERRE, 4 lotissement Les Clossets

30 janvier 2023 à SAINT-MALO, Jules BEZIER, 15 rue de l'Hôtellerie

3 février 2023 à RENNES, Arielle SENG BANDITH, 1 La Ville es Fous

8 mai 2023 à SAINT-MALO, Erell RENOUEAU, 7 Tréfort

17 mai 2023 à SAINT-MALO, Nolan HAMON, Lisoreux

PACS

17 février 2023 : Julien MARIE et Jennifer BRIAT, 14 Résidence Les Pommiers

Mariages

20 mai 2023 : Florian SIMON et Claire CHAUVEL, 3 C rue du Docteur Guidon

20 mai 2023 : Bertrand LE MELLOTT et Morgane LE DUIGOU, 8 La Lande Baume

Décès

6 janvier 2023 à DINAN, Marie Ange ROLLAND, La Chirois

7 janvier 2023 à MONTFORT-SUR-MEU, Maria DESREAC, La Ponnellais

14 janvier 2023 à CORSEUL, Joséphine CHOUIN épouse BOURSEUL, 4 La Sébillais

18 janvier 2023 à CORSEUL, Antoine GAUTIER, 12 impasse du Puits

21 janvier 2023 à CORSEUL, Jean COLLET, La Ville es Ayaux

5 février 2023 à DINAN, Hervé FLEURY, 23 La Hestrinçais

13 février 2023 à VARADERO (Cuba), Christopher LAULT, 6 B Le Bois Guillaume

18 février 2023 à CORSEUL, André MICHEL, La Restais

18 février 2023 à PLANCOËT, Isabelle NICOLAÏ, 3 La Sebillais

3 avril 2023 à DINAN, Gérard BOURSEUL, 6 rue Ernest Villalon

15 avril 2023 à CORSEUL, Renée JORIAUX veuve QUÉRÉ, 2 Le Chenot

23 avril 2023 à DINAN, Eugène EON, 1 Le Plessis Madeuc

25 avril 2023 à CORSEUL, Renée CASTERMANN veuve LÉCU, Le Clos Prioul

16 mai 2023 à SAINT-GRÉGOIRE, Cécile RENARD veuve OLÉRON, 15 rue de Gravel

DEUX NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION

Un nouveau site internet

Ce site qui reprend les informations essentielles est plus navigable. Nous avons voulu être au plus près des administrés en leur donnant la possibilité de télécharger des documents importants, un agenda à jour des manifestations... Nous avons aussi essayé de dresser la liste la plus complète des hébergements, commerçants et artisans. Si votre activité ou une date d'événement ne figurait pas dans la liste ou l'agenda, nous vous invitons à nous contacter via l'adresse mail contact@corseul.fr pour des mises à jour.



Une application : Panneau Pocket



Cette application téléchargeable gratuitement permet aux services de la mairie de communiquer ou d'alerter les habitants.

Vous y trouverez les informations municipales concernant par exemple les travaux sur les différents réseaux (électricité - eau - routes) ou les diverses manifestations communales importantes.

Nous vous invitons donc à la télécharger pour être au plus près de l'actualité (cf. modalités sur le flyer joint).

URBANISME



Publicité des demandes de permis de construire et d'autorisations simplifiées (déclarations préalables, permis de démolir) déposées en Mairie depuis le 17 décembre 2022 (accordées ou en cours d'instruction).

N° dossier	Adresse	Nature des travaux
PD 022 048 22 C0008	5 La Gromillais	Démolition d'un garage
PA 022 048 22 C0003	Rue de la Mettrie	Aménagement de 4 lots
PD 022 048 23 C0001	2 La Louvelais	Démolition partielle d'un bâtiment
DP 022 048 23 C0001	1 rue des Domaines	Clôture
DP 022 048 23 C0002	5 La Chesnaie	Panneaux photovoltaïques
DP 022 048 23 C0003	Brard	Changement des menuiseries
DP 022 048 23 C0006	16 rue de l'Hôtellerie	Carport
DP 022 048 23 C0007	9 rue de l'Hôtellerie	Portail
DP 022 048 23 C0008	14 Zone Artisanale	Division en vue de construire
DP 022 048 23 C0009	47 Nisizan	Clôture et portail
PC 022 048 23 C0003	11 rue du Lin - Domaine de la Mettrie	Maison individuelle
DP 022 048 23 C0010	5 La Hestrinai	Changement des menuiseries
DP 022 048 23 C0011	10 Les Hautes Fosses	Clôture et portail
DP 022 048 22 C0012	3 impasse de l'Etrat	Carport
PC 022 048 23 C0005	15 La Gauvenais	Transformation corps de ferme en habitation
PA 022 048 23 C0001	Chemin du Ray	Création d'un parcours de glisse universelle
DP 022 048 23 C0016	1 chemin Saint Jean	Clôture
DP 022 048 23 C0018	1 chemin du Ray	Création d'ouvertures
DP 022 048 23 C0020	8 La Ville du Bost	Fenêtres de toit
DP 022 048 23 C0021	14 Tréguihé	Clôture
PC 022 048 23 C0006	36-37 rue des Genêts - Domaine de la Mettrie	Deux maisons groupées - Lot A
PC 022 048 23 C0007	38-39 rue des Genêts - Domaine de la Mettrie	Deux maisons groupées - Lot B
PC 022 048 23 C0008	40-41 rue des Violettes - Domaine de la Mettrie	Deux maisons groupées - Lot C
PC 022 048 23 C0009	42-43 rue des Violettes - Domaine de la Mettrie	Deux maisons groupées - Lot D
DP 022 048 23 C0022	1 La Ville Orioux	Panneaux photovoltaïques
DP 022 048 23 C0023	1 La Ville Orioux	Capteurs solaires
DP 022 048 23 C0024	2 Lot Les Hauts d'Halouze	Panneaux solaires
DP 022 048 23 C0025	3 La Provostais	Carport
DP 022 048 23 C0026	1 La Bruyère	Modification aspect extérieur



RENOUVELLEMENT DE LA VOIE FERRÉE

DINAN - LAMBALLE

Du 3 juillet 2023 au 28 juin 2024



Grâce à l'engagement de l'État, la Région Bretagne, le Conseil départemental des Côtes-d'Armor, la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer, de Dinan Agglomération et de SNCF Réseau, les travaux de renouvellement de la ligne Dinan – Lamballe débuteront le 3 juillet 2023 et ce, pour une durée de 12 mois. Ces derniers seront réalisés en fermeture de ligne.

La section Dol-de-Bretagne – Dinan sera également fermée aux circulations ferroviaires du 3 juillet au 1^{er} septembre 2023 afin de permettre les travaux de la gare de Dinan.

DINAN
AGGLOMÉRATION

Mémo Organisation du transport scolaire de la rentrée scolaire 2023/2024

Date d'inscription : du 1^{er} mai au 30 juin 2023 pour le Dinamo Scolaire.

La demande de création de point d'arrêt doit parvenir au service mobilités de Dinan Agglomération avant le 30 juin 2023. Date limite et unique pour déposer une demande.

Les demandes de création de point d'arrêts doivent être signée par le/la Maire sur la base du formulaire de demande de création de point d'arrêt envoyé par Dinan Agglomération.

Les conditions de création d'un point d'arrêt sont détaillées dans le règlement des transports scolaires, disponible sur le site internet de Dinan Agglomération.

TARIFICATION

Tarif de base : 120 €/enfant pour le 1^{er} et 2^{ème} enfant, 50 € pour le 3^{ème}, gratuit pour le 4^{ème} et plus.

Majoration applicable (*en plus de la tarification de base*) selon le non-respect de la sectorisation des transports scolaires :

- Majoration de 400 € pour les élèves n'ayant pas de dérogation
- Majoration de 200 € pour les élèves ayant une dérogation
- Majoration de 400 € pour les élèves domiciliés à moins de 3 km de l'établissement de référence
- Majoration pour inscription tardive après le 30 juin 2023 : + 30 €/enfant

Demande de duplicata de carte scolaire suite à perte ou vol : + 10 €/enfant

Nuisances sonores

Période de bruit (Cf. Arrêté préfectoral du 27 février 1990)

Article 4 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour leur voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- ◆ Les jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- ◆ Les samedis, de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ◆ Les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h

Noise period

(Cf. Arrêté préfectoral decree of 27 February 1990)

Article 4 : Do-it-yourself or gardening work carried out by private individuals using tools or equipment likely to cause a nuisance for their neighbours because of their noise intensity, such as petrol engine lawnmowers, chainsaws, drills, planers or power saws, may only be carried out only :

- ◆ On weekdays, from 8.30am to 12pm and from 1.30pm to 7.30pm
- ◆ Saturdays, from 9am to 12pm and from 3pm to 7pm
- ◆ Sundays and public holidays, from 10am to 12pm

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE



APE Corseul

L'association des parents d'élèves de Corseul mène depuis plusieurs années déjà des actions afin d'aider financièrement l'équipe pédagogique de l'école publique de Corseul à réaliser divers projets au bénéfice de nos enfants. Au cours de cette année scolaire 2022/2023, vous avez déjà eu l'occasion de nous retrouver dans plusieurs manifestations telles que : repas à emporter, photo de classe, vente de sapins, passage du père Noël dans les classes avec une distribution de cadeaux, l'arbre de Noël ou encore, pour la première fois, une chasse aux œufs.

Comme chaque année, l'appel aux bénévoles est capital dans le bon déroulement des activités, et c'est avec plaisir que nous accueillerons encore de nouveaux parents qui souhaiteraient nous aider à

maintenir le dynamisme de l'association et proposer de nouvelles idées ! Nous avons d'ailleurs, à cet effet, mis en place un groupe WhatsApps afin de faciliter les échanges et d'être au plus près de ceux-ci (les inscriptions se font sur demande). Nous sommes également toujours joignables via notre adresse mail apecorseul@gmail.com. Ainsi, nous espérons pouvoir continuer encore longtemps nos actions et comptons sur votre soutien et votre présence lors de celles-ci !



Les Amis du Jumelage

L'année 2023 a commencé le 5 mars, par la pièce de théâtre « Au camping du verre d'eau » des Troubadours du Mont-En-Va en partenariat avec l'association La Corsiolite. La soirée choucroute est reconduite le 18 novembre 2023.

Un autre projet pour le long terme se prépare : la célébration du 40^{ème} anniversaire du jumelage en 2027, où nous serons reçus par nos amis de Sonnenbühl. Dès à présent, cette célébration se prépare et en rejoignant le comité de jumelage vous pourrez faire partie de cette belle fête.

FC Plélan-Vildé-Corseul

La saison 2022-2023 s'achève sur un sentiment mitigé : le côté positif est l'augmentation du nombre de licenciés proche de 250 désormais contre 230 ces dernières années, les animations qui ont très bien marché : le tournoi en herbe de septembre, le tournoi de Futsal en février, le couscous à Corseul le 28 avril dernier, et le franc succès rencontré par l'album de vignettes avec environ 20 000 vignettes vendues. Ce fut un moment fort de la saison qui aura permis à toutes les générations de se rencontrer et de faire des échanges. Merci à tous d'avoir joué le jeu et notamment, aux sponsors qui auront permis à ce projet de voir le jour. Le point négatif est la descente de l'équipe fanion de R3 en D1, une saison seulement après sa montée, pénalisée par des blessures et suspensions à répétitions de joueurs cadres. Il faudra savoir rebondir dès que possible... Nous remercions tous ceux qui ont contribué au déroulement de la saison, les municipalités, les bénévoles, les dirigeants, les sponsors, les parents et bien sûr, les joueurs et invitons les jeunes Coriosolites né(e)s entre 2007 et 2018 à rejoindre le club de foot de leur commune.



SALON du BIEN ÊTRE
AUTOUR DES ANIMAUX ET DE L'ÊTRE HUMAIN
Edition #2

VIDE GRENIER
VIDE SELLERIE

DIMANCHE

18

JUIN 2023

De 10h à 17h30

CORSEUL

Écurie de l'Etrat
La Nogatz (22)

INFOS acetrat22@gmail.com
06.13.83.34.47



Amicale Club du Temps Libre



Pour sa sortie de printemps, l'A.C.T.L. avait choisi une croisière sur le Blavet, suivie d'un repas, puis d'un spectacle équestre à Hennebont. Le 25 avril, une trentaine de personnes ont fait le déplacement et sont revenues enchantées de leur journée.

Le prochain rendez-vous est fixé au 5 juillet, à l'Abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer pour la traditionnelle journée récréative qui clôture les activités du premier semestre.

Amicale Bouliste Coriosolite



Remise des coupes lors de l'assemblée générale du 20 janvier 2023 à Mme Marie-Annick CHÊNE, M. Richard ALAN et M. Daniel LEBARBIER, gagnants des concours 2022.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

(sous réserve de modifications)

17 et 18 juin 2023 - Journées de l'archéologie : ArchéoMusée Coriosolis

18 juin 2023 - Salon du bien être : Écurie de l'Etrat

28 juin 2023 - Passage du bibliobus à 10h à la bibliothèque

1^{er} juillet 2023 - Kermesse de l'école publique : APE Corseul

9 juillet 2023 - Vide-greniers : FC PVC à Plélan-le-Petit

Du 11 juillet 2023 au 2 septembre 2023 - ArchéoMusée Coriosolis - Les visites de l'été : Ruines curieuses et histoire vivante à 15h et Micro-ateliers, à vous de jouer ! à 16h tous les mardis, mercredis, jeudis et samedis



14 juillet 2023 - Feu d'artifice / Bal populaire et repas champêtre - Étang du Val de Gravel

16 juillet 2023 - Spectacle de gladiateurs sur le site du Clos Mulon de 10h à 13h et de 14h à 18h



Du 21 juillet 2023 au 1^{er} septembre 2023 - ArchéoMusée Coriosolis - Anima'Vac's Patrimoine 7-12 ans les vendredis de 14h à 16h



25 juillet 2023 - Renc'Arts sous les remparts dans la cour de l'école publique à 15 h - Spectacle VITE, VITE, VITE - Cie Tétrofort - 20 contes célèbres en 45'

29 juillet 2023 - Le Tour de France à pied d'un Parkinsonien



6 août 2023 - Combats de guerriers gaulois de 10h à 16h et de 14h à 18h

2 septembre 2023 - Comice Agricole à Languenan

9 septembre 2023 - Forum des Associations à Plancoët

De septembre à décembre 2023 - Ateliers « équilibre » à destination des plus de 60 ans - Salle Mulon



1^{er} octobre 2023 - 6h VTT « La Romaine » au Val de Gravel

15 octobre 2023 (à confirmer) - Concert Clarisse LAVANANT - Église de Corseul

18 novembre 2023 - Soirée choucroute : Les Amis du Jumelage

24 novembre 2023 - Assemblée Générale de l'Etrat

13 janvier 2024 - Vœux du Maire - Salle polyvalente

Chasse au trésor : Le trésor de Sybille

L'office de tourisme de Dinan-Cap Fréhel propose en partenariat avec ArchéoMuséeCoriosolis et Dinan Agglomération une chasse au trésor originale et ludique pour découvrir le patrimoine de Corseul.

Kit pour 5 personnes, adultes et enfants à partir de 6 ans, en vente (22 €) à Coriosolis et les offices de tourisme de Dinan-Cap Fréhel.

JOURNÉES EUROPÉENNES D'ARCHÉOLOGIE

Les samedi 17 et dimanche 18 juin 2023 de 10h à 13h et de 14h à 18h - Gratuit

Deux jours pour découvrir l'archéologie et l'histoire antique de Corseul de manière ludique en partenariat avec l'Inrap.

◆ À L'ARCHÉOMUSÉE CORIOSOLIS

Exposition « Le cheval dans l'Antiquité »

Une exposition pour comprendre l'usage du cheval pendant la période antique. Dans une présentation ludique, découvrez l'importance du cheval dans la vie quotidienne des romains.

Portes ouvertes de l'ArchéoMusée Coriosolis

Visite libre avec accès au film de réalité virtuelle « Voyagez au cœur du Temple de Mars ». Places limitées et temps d'attente à prévoir pour le film.

◆ À LA SALLE CÉSAR MULON, rue de l'Arguenon

Mini-conférence : Mais qu'est-ce que c'est ce cirque ? Les cirques dans l'Empire Romain

Le responsable de l'ArchéoMusée, Matthieu BOUREL vous présentera un focus sur un spectacle romain, les courses de chars, très populaires sous l'Empire. Samedi et dimanche - demander les horaires au musée.

◆ SUR LE SITE ARCHÉOLOGIQUE DE MONTERFIL



Spectacle équestre « Gymnasia Hyppika »

Laissez-vous transporter à l'époque gallo-romaine par la compagnie « Les Portes de l'Histoire ».

Assistez au spectacle équestre « Gymnasia Hyppika », tournoi de démonstration de cavalerie romaine. 2 cavaliers et des comédiens cascadeurs pour vous en mettre plein les yeux ! Samedi et dimanche à 15h - Durée : 45 mn

Atelier « Deviens un guerrier gaulois ou un légionnaire romain »

La compagnie « Les Portes de l'histoire » proposent aux plus jeunes de s'initier au rôle de guerrier gaulois ou de légionnaire romain. Équipés et habillés, ils présenteront des démonstrations de combat aux plus grands ! Plusieurs ateliers par jour.

Visite guidée du quartier antique de Monterfil : Visite flash et interactive du quartier antique de Monterfil. Plusieurs départs par jour.

Ateliers surprises : Des ateliers sur l'archéologie en partenariat avec l'Inrap. Plusieurs ateliers par jour.

Contact :

ArchéoMusée Coriosolis - Rue César Mulon
02 96 83 35 10

Mail : contact.coriosolis@dinan-agglomeration.fr



GROSSESSE, NAISSANCE, MALADIE, SÉPARATION OU AUTRE ÉVÈNEMENT FAMILIAL ?

L'ADMR des Côtes d'Armor vous aide à entretenir votre logement et vous soutient auprès de vos enfants.

Interventions à domicile avec une aide financière de la CAF ou de la MSA



pour tous, toute la vie, partout



02.96.61.93.61
admr22.org



5 rue Gambetta
22100 DINAN

02 96 85 44 38

paej@mldinan.fr



Côtes d'Armor
le Département

